

Règlement de la manifestation sportive – Trail des Écoliers

Article 1 : Organisation

L'événement est organisé par Les Amis de l'Ecole enregistré 848 177 176.

L'édition 2025 se tiendra le 15 mars 2025 au départ de Capvern (65) Trois épreuves sont proposées :

- **Trail chronométré de 25 km**
- **Trail chronométré de 13 km**
- **Marche non chronométrée**

Article 2 : Conditions de participation

1. Âge minimum :

- Trail 25 km : 18 ans révolus le jour de la course.
- Trail 13 km : 16 ans révolus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- Marche : accessible à tous, mineurs accompagnés d'un adulte responsable.

2. Certificat médical :

Les participants des trails chronométrés doivent fournir un certificat médical datant de moins d'un an, portant la mention « *non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition* ».

3. Engagement et inscription :

Les inscriptions se font en ligne sur le site officiel de l'événement avant le 12 mars 2025 ou sur place dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Parcours

1. Description des parcours :

- Le **25 km** : course type trail sur pistes forestières et sentiers, quelques passages sur route (environ 5 km au total), 860 m de dénivelé
- Le **13 km** : course type trail sur pistes forestières et sentiers, quelques passages sur route (environ 4 km au total), 360 m de dénivelé
- La **marche** : parcours balisé de 6,6 km dont 3 km sur route, 150 m de dénivelé.

2. Signalisation et sécurité :

Les parcours seront balisés avec des rubans et panneaux spécifiques. Un poste de secours sera au départ / arrivée. Des signaleurs seront placés tout le long du parcours.

3. Responsabilité des participants :

Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et doit respecter les consignes des organisateurs et bénévoles.

Article 4 : Déroulement de la course

1. Départs :

- 25 km : départ à 8h30

- 13 km : départ à 8h45
- Marche : départ à 9h00

2. Temps limite :

- 25 km : temps maximum de 5h – Arrivée avant 13h30
- 13 km : temps maximum de 4h30 – Arrivée avant 13h30
- Marche : temps maximum de 4h – Arrivée avant 13h30

Article 5 : Classements et récompenses

1. Classements :

Des classements seront établis pour les catégories suivantes :

- Scratch hommes et femmes.
- Par catégorie d'âge ([liste des catégories, ex. juniors, seniors, vétérans]).

2. Récompenses :

Des récompenses seront remises aux trois premiers scratch hommes et femmes

3. Marche : pas de classement ni de chronométrage.

Article 6 : Équipements obligatoires

1. Pour les trails chronométrés :

- Une paire de chaussures adaptées au trail.

2. Pour la marche : équipements recommandés (chaussures adaptées, réserve d'eau).

Article 7 : Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en ne jetant aucun déchet sur le parcours. Des points de collecte seront disponibles aux ravitaillements.

Article 8 : Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les participants doivent être couverts par leur propre assurance individuelle accident.

Article 9 : Annulation et remboursement

En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (force majeure, conditions météorologiques extrêmes, etc.), aucun remboursement ne sera effectué.

Article 10 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'événement vaut acceptation sans réserve du présent règlement.